



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
HAVRE-SAINT-PIERRE**

RÈGLEMENT N° 371

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 353 « RÈGLEMENT
RÉGISSANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
DÉPLACEMENT DES ÉLUS
ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le 4 octobre 2021 le règlement n° 353 intitulé « Règlement régissant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter quelques modifications à ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Nathalie Bernier lors de la séance du 6 juin 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 8 - VÉHICULE PERSONNEL est modifié par l'ajout suivant :

Prix de l'essence au litre (\$)	Compensation de base (\$)
De 2.27 à 2.3699	0.62
De 2.37 à 2.4699	0.63
De 2.47 à 2.5699	0.64
De 2.57 à 2.6699	0.65
De 2.67 à 2.7699	0.66
De 2.77 à 2.8699	0.67
De 2.87 à 2.9699	0.68
De 2.97 à 3.0699	0.69
De 3.07 à 3.1699	0.70

Règlement n° 371 (suite)

3. L'article 16 - FRAIS DIVERS (1^{er} et 2^e paragraphe) sont modifiés de la façon suivante :

Tout requérant qui doit assister à une rencontre et qui doit coucher à l'extérieur de son domicile, et ce, dans l'exercice de ses fonctions a droit à une allocation forfaitaire de dix-huit (18. \$) dollars par soir de réunion ou soir de coucher.

4. Les autres dispositions du règlement n° 353 demeurent inchangées.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 6 juin 2022
- **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT** le 6 juin 2022
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 4 juillet 2022
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 7 juillet 2022
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 juillet 2022

(signé) Paul Barriault, maire

(signé) Jessy Létourneau, directeur général